



**Municipalité de la  
Commune de Duillier**

**Préavis N° 10/2015  
au Conseil communal**

**Budget 2016**

Délégué municipal

*Monsieur Michel Peytregnet*



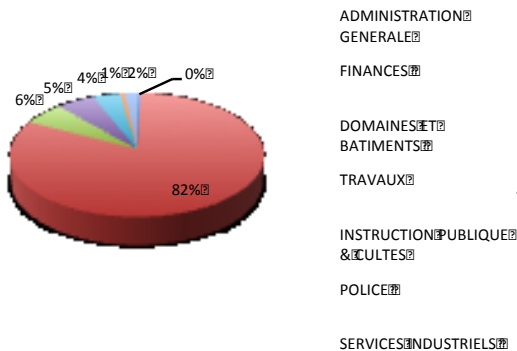
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2016.

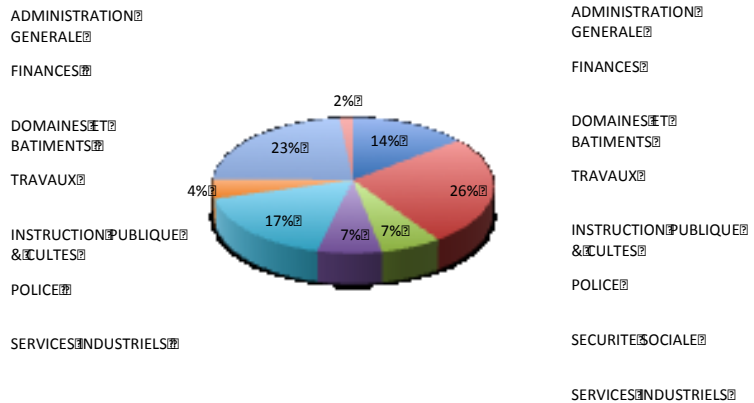
L'excédent de charges budgétisé se monte à **CHF 351'025.--**, soit un excédent de charges en augmentation de CHF 228'741.-- par rapport au budget 2015.

## Structure de notre budget

### Recettes Communales



### Charges Communales



## Préambule

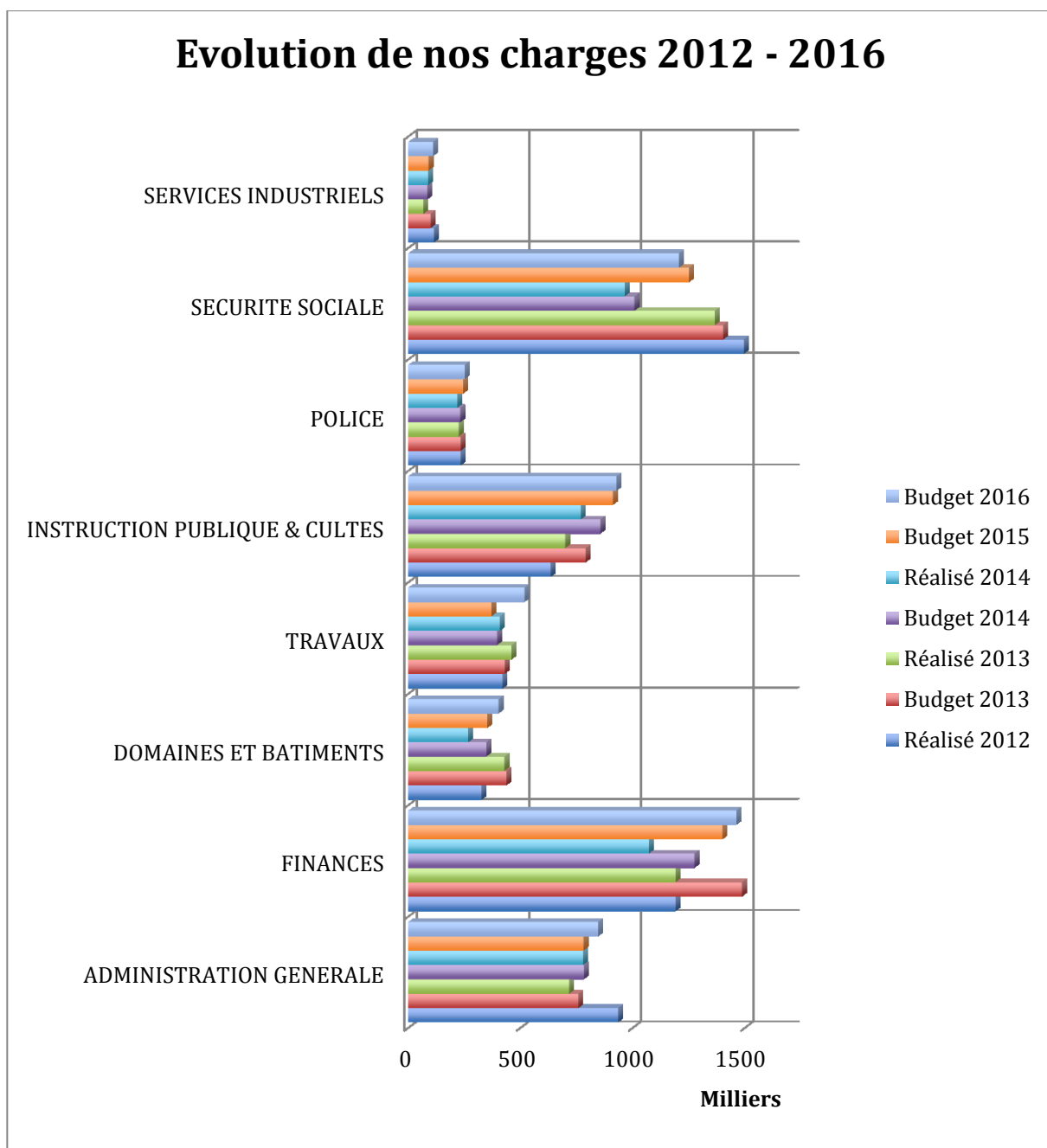
Comme durant toute cette législature 2011 - 2016, votre Municipalité a adopté une approche conservatrice à la fois pour les charges et les recettes. Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les chiffres de l'exercice 2014.

Dans un souci à rendre le plus comparable que possible les résultats et budgets d'une année à l'autre, nous avons neutralisé les éléments extraordinaires de l'exercice 2014 (amortissements libératoires et attribution à la réserve générale) dans les graphiques qui suivent.

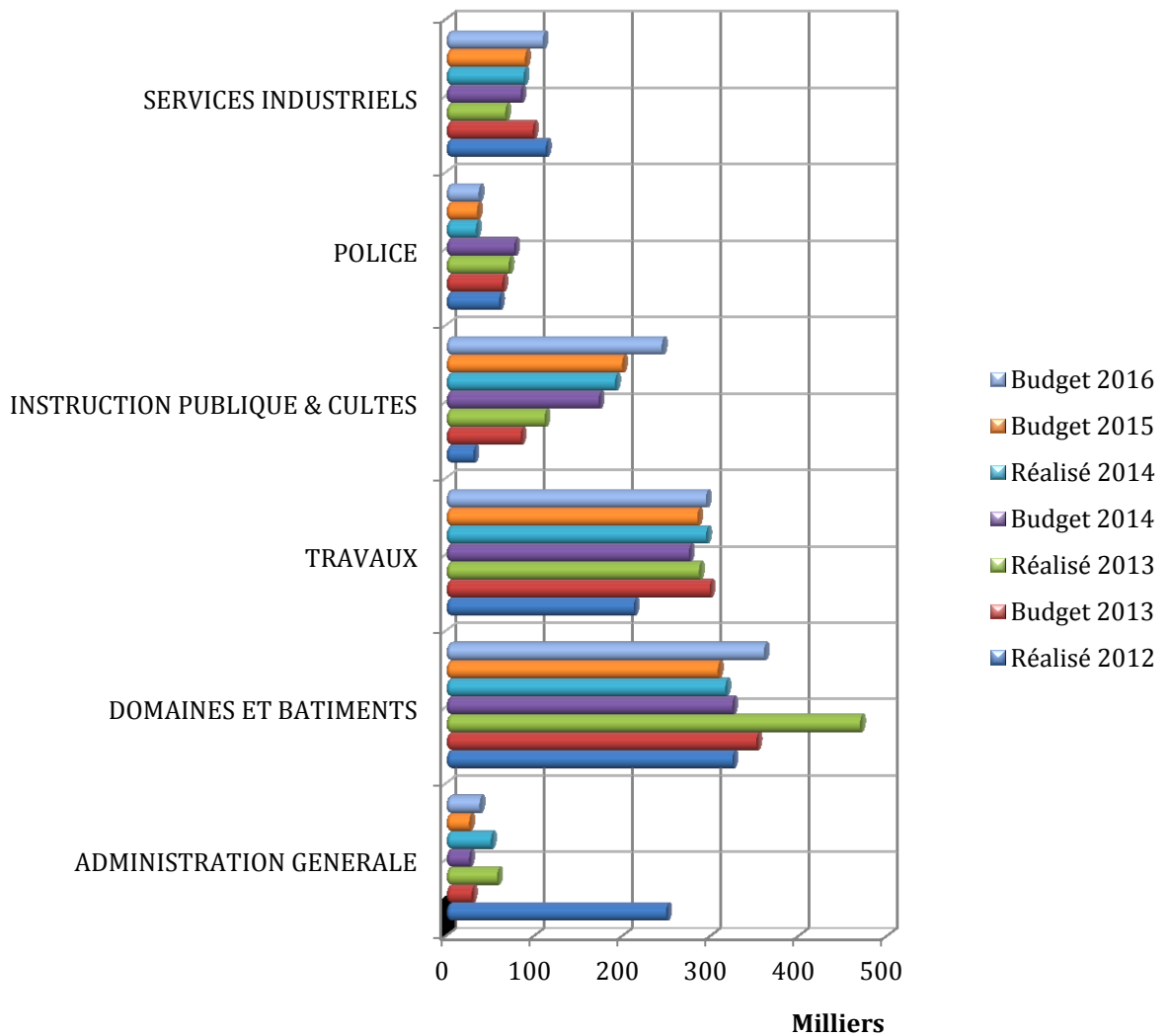
Tenant compte de la suggestion de la Commission de gestion et des finances, exprimé dans le rapport sur le préavis "11/13 - Budget 2014", nos commentaires sur le budget 2016 ne se réfèrent plus qu'au résultat de l'exercice précédent.

Conformément à la demande d'un Conseiller communal, membre de la Commission de gestion et des finances, nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2016 et qui s'élève à - CHF 33'261.--.

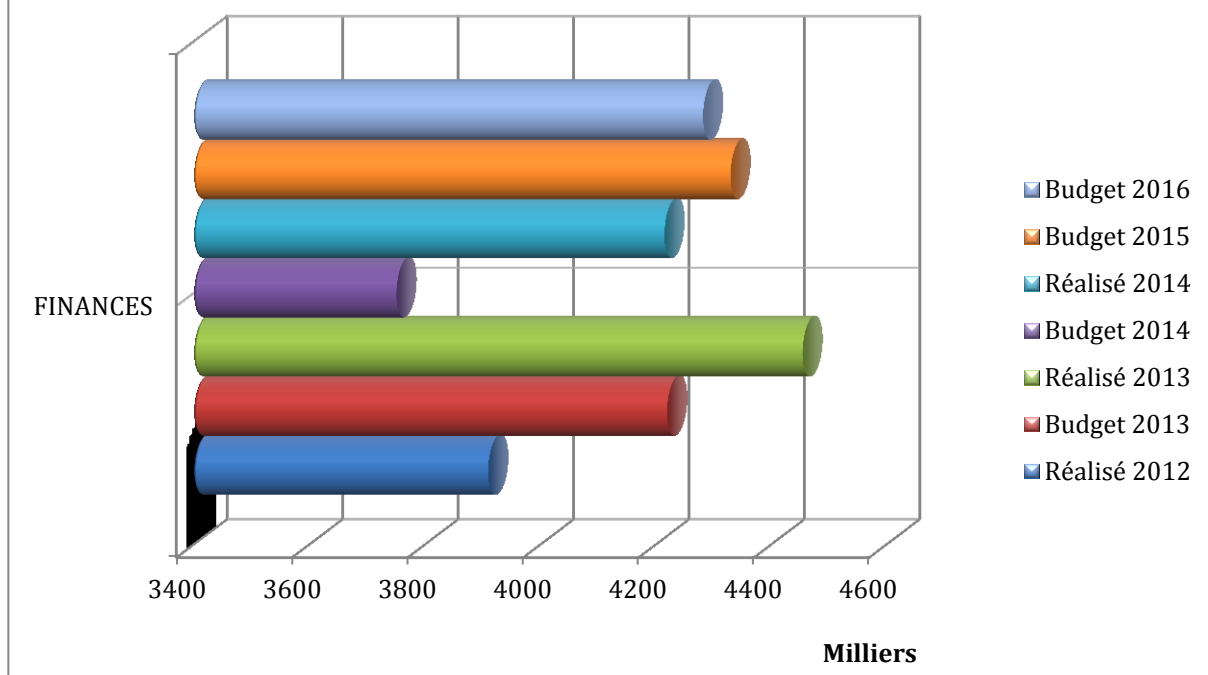
En résumé, le récapitulatif du budget de notre commune pour 2016.



## Evolution de nos recettes 2012 - 2016 (hors Finances)



## Evolution de nos recettes financières 2012 - 2016



### Administration Générale

- Autorités

Avant cette législature, la Préfecture avait effectué une étude afin de déterminer une rémunération adéquate pour les fonctions de Syndic et Municipaux.

Cette étude proposait de baser ces compensations sur le plus haut salaire des employés communaux tout en tenant compte du temps investi dans la fonction. Si nous utilisons cette base, nous devrions rémunérer notre Syndic avec un salaire annuel d'env. 50 KCHF et les Municipaux avec env. 25 KCHF. Afin d'éviter que l'Exécutif qui sera élu pour la législature 2016 - 2021 doive demander pour soi-même des adaptations de sa rémunération, nous intégrons dans ce budget une augmentation de l'ordre de 20 % tout en restant significativement en dessous des recommandations de la Préfecture et des rémunérations pratiquées dans certaines Communes du district.

Nous avons augmenté de 300 également le nombre d'heures prévues pour les vacances et augmenté la rétribution par heure en la passant de CHF 40.-- à CHF 45.--.

Les scrutateurs, last but not least, sont augmentés de CHF 20.-- par demi-journée passant ainsi de CHF 30.-- à CHF 50.--.

- Administration

Compte tenu de l'évolution du coût de la vie nous avons légèrement adapté à la hausse certain des salaires de nos employés ce qui se répercute également sur les comptes dédiées aux charges sociales.

- La variation du compte 110.318.0 correspond à une augmentation de KCHF 25 prévue pour un bureau d'urbanisme dans le cadre de la révision de notre PGA ainsi que KCHF 6 que nous prévoyons pour héberger notre infrastructure informatique auprès d'OFISA.
- Le compte 110.351.0 comprend notre contribution au transport régional (Ligne Nyon – Gimel qui augmente de KCHF 10 pour passer à KCHF 45). Cette augmentation intervient suite au vote du 9 février 2014 sur le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Les décisions et les adaptations d'ordonnances y relatives seront mises en vigueur par le Conseil fédéral pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ainsi, dès 2016, la Confédération reprend l'intégralité de la gestion financière de l'infrastructure ferroviaire (IF) et les cantons contribuent au financement de l'IF au moyen d'une contribution commune de 500 millions de CHF par an au nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) au titre du financement des coûts d'infrastructures. La répartition de cette contribution entre les Cantons est calculée au prorata des prestations de trafic régional de voyageurs (TRV) commandées aux entreprises ferroviaires, sur la base de la moyenne des voyageurs-kilomètres et des trains-kilomètres. Pour 2016, la part attribuée au canton de Vaud est chiffrée à 29,5 millions de CHF, impliquant une augmentation de ses charges de près de 10,8 millions de CHF. En vertu de la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP ; RSV 740.21) ; les Communes participent à raison de 30 % aux subventions octroyées aux lignes de trafic régional.  
Une autre contribution comprise dans ce compte concerne la subvention des écoles de musiques qui passe de CHF 7.50 /habitant à CHF 8.50 /habitant.
- Le compte 110.352.0 diminue de CHF 33'170.-- qui représentaient notre participation pour l'amélioration du transport régional initiée par le Conseil Régional. Cette participation (CHF 31.-- /habitant) était prélevée pour les années 2011 à 2015.
- Nous avons augmenté le budget du compte 110.431.0 de KCHF 10 pour tenir compte d'une forte augmentation des demandes de permis de construire et d'habiter que nous constatons dans les comptes en cours et que nous anticipons pour 2016.

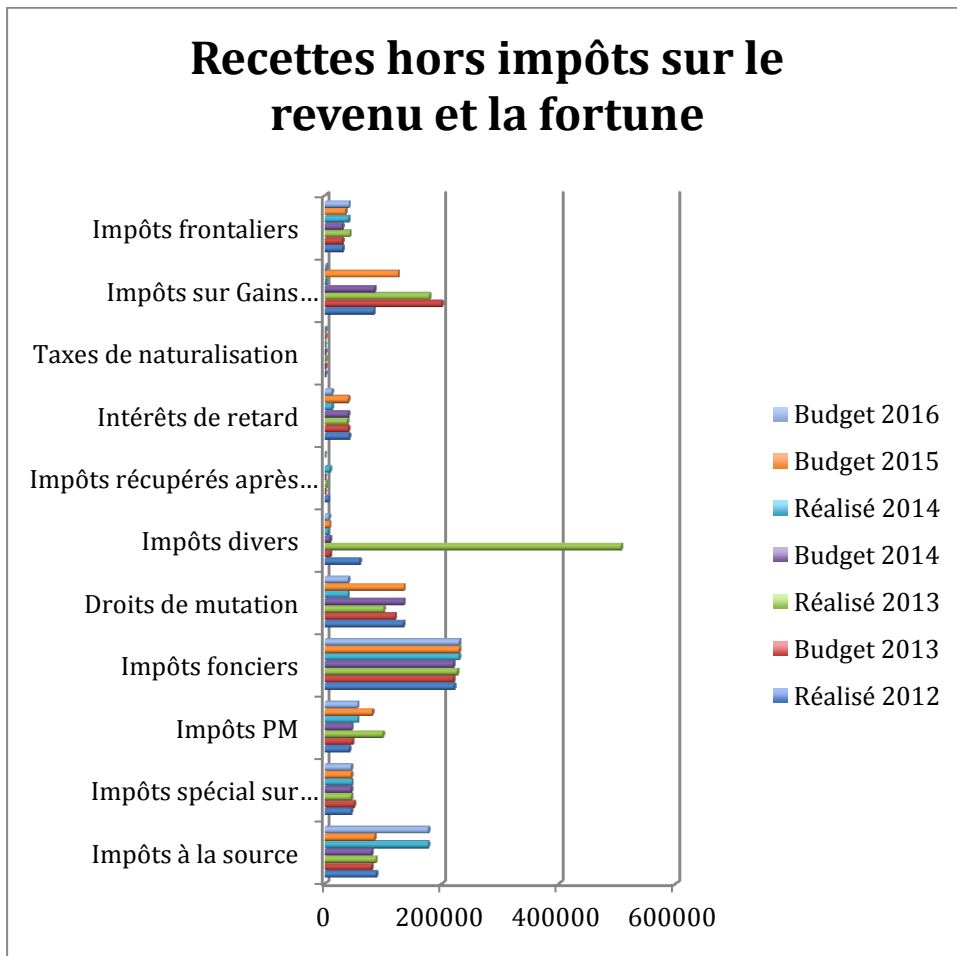
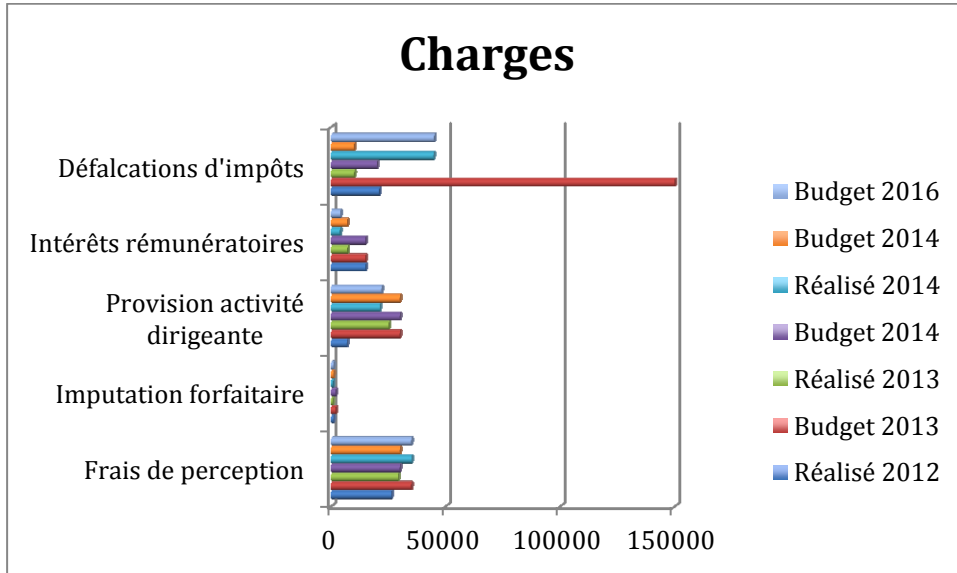
### **Affaires culturelles et de loisirs**

- Le nouveau livre de Duillier étant publié, la rubrique 15 diminue de KCHF 18.

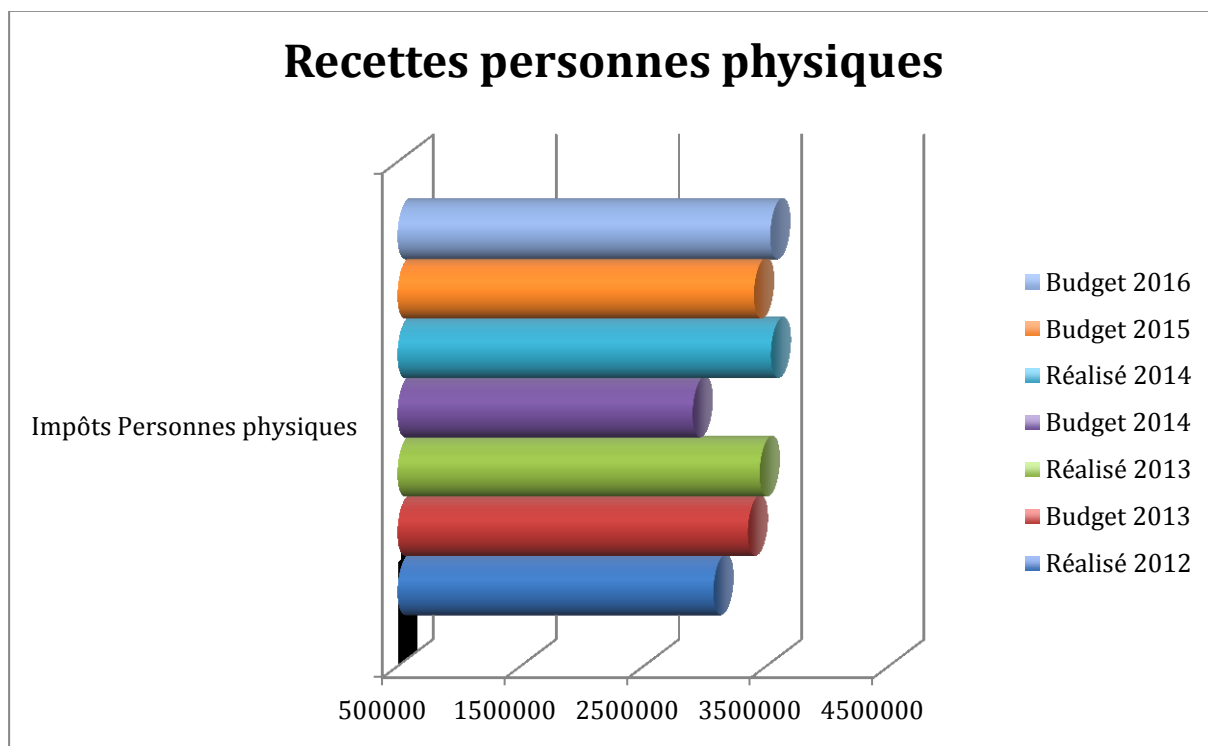
## Finances

- Impôts

➤ Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



## Recettes personnes physiques



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
  - KCHF 650, échéance 2022 à 1.54 %.
  - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
  - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
  - KCHF 2'850 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 5 % /an.
- Le budget 2016 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes demandés par l'Etat.
- Le compte 220.422.0 tient compte de la rémunération de nos excédents de liquidités qui sont placées auprès de Postfinance.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

9141.32 Condamine	31 700.--	amorti sur 30 ans / 2013 - 2042
9141.33 Chemin du Four	9 200.--	amorti sur 20 ans / 2013 - 2032
9143.15 Ancienne Poste	42 677.--	amorti sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.37 Préavis 04/13 Conduite Chemin du Molard	13 887.--	amorti sur 30 ans / 2015 - 2044
9141.99 Giratoire	12 575.--	amorti sur 10 ans / 2015 - 2024
9141.38 Préavis 01/13 PGEE Chemin du Four	9 935.--	amorti sur 30 ans / 2015 - 2044
9141.12 Préavis 02/15 réfection rue du Château	18 500.--	amorti sur 15 ans / 2016 - 2034

## Domaines et Bâtiments

- Terrains

- Le compte 310.311.0 augmente de KCHF 3 pour l'achat d'une boille dorsale à traiter et une tondeuse à gazon.

- Forêts et pâturages

- Les montants portés au budget 2016 correspondent à l'assainissement du cordon boisé de l'ASSE.

- Centre communal

- Le compte 350.311.0 revient au budget habituel (remplacement des lave-vaisselle effectué en 2015).
- Le compte 350.331.0 tombe à zéro du fait que nous avons complètement amorti la construction du Centre Communal avec la clôture de l'exercice comptable de 2014.
- Le compte 350.427.0, "Loyers divers" augmente de KCHF 6 du fait que nous comptons louer les places de parcs que nous aménagerons à l'Eco-parc.

- Edgaronette

- Le compte 353.314.0 reprend son budget habituel suite à la réfection de la façade et des boiseries.

- Parcelle 26

- Suite à l'achat de cette parcelle, la rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 2 pour l'entretien courant et l'électricité.

## Travaux

- Routes et chemins

- Le compte 430.311.0 subit une augmentation significative car elle comprend l'achat d'un véhicule utilitaire multifonctions. En effet, votre Exécutif souhaite réorganiser l'affectation de nos employés aux tâches de la Voirie/Espaces verts et de la conciergerie de nos bâtiments. Ces derniers disposent actuellement d'un mono-axe arrivant en fin de vie, de deux tondeuses à gazon et d'un véhicule à pont avec bras de levage. Ce nouvel utilitaire permettra, en autres, d'une part, un déneigement plus aisé et efficace et, d'autre part, la tonte rapide des grandes surfaces et le nettoyage simplifié de chaussées et trottoirs.

- Le compte 430.314.0 augmente de KCHF 62 pour intégrer :
  - KCHF 4 en plus pour le déneigement de nos routes.
  - KCHF 20 pour la réfection du chemin des Marais.
  - KCHF 8 pour le pompage des sacs de route et leur traitement.
  - KCHF 22 pour les réparations de conduites.
  
- Ordures ménagères
  - Suite à l'ouverture, conjointement avec la commune de Prangins, de la déchetterie intercommunale "En Messerin", cette rubrique se présente fondamentalement différente. En effet, les comptes contenant les postes pour le transport et l'élimination des déchets verts, des déchets encombrants, et de l'Eco-point de même que les rétrocessions, à l'exception de celles relatives aux sacs poubelles, sont maintenant intégrés au compte 450.352.0 "Participations à charges intercommunales".
  
  - Au budget 2016, nous dégageons un excédent de revenus de l'ordre de KCHF 11. Après un déficit de CHF 17'300.-- en 2013, un excédent de recettes de l'ordre de KCHF 7 en 2014, un excédent de recettes d'environ KCHF 14 au budget 2015 et sous condition que le budget de la déchetterie intercommunale se confirme, nous pourrions donc envisager une diminution de la taxe forfaitaire pour 2017. Toujours dans la condition que les hypothèses précitées se confirment, cette diminution de la taxe forfaitaire devrait alors se situer dans une fourchette allant de 10 % à 20 %.
  
- Réseaux d'égouts et d'épurations
  - Le compte 460.314.0 "Entretien des canalisations" augmente de KCHF 7. Cette augmentation prend en compte les expériences faites ces dernières années où nous devons constater que le budget prévu pour ce poste était insuffisant.
  
  - Le compte 460.318.0 "Honoraires et prestations de services" augmente de KCHF 10. Cette augmentation comprend des honoraires d'ingénieurs pour nos différents projets d'assainissement de notre infrastructure.
  
  - Le compte 460.352.0 augmente de KCHF 12. Cette augmentation est principalement due à une nouvelle taxe fédérale pour l'élimination des micropolluants qui s'élève à CHF 9.-- /habitant. Le prélèvement de cette taxe devrait se terminer au plus tard fin 2040.
  
  - Nous avons augmenté le budget du compte 460.434.1 de KCHF 10 pour tenir compte d'une forte augmentation des demandes de permis de construire et d'habiter que nous constatons dans les comptes en cours et que nous anticipons pour 2016.
  
  - Le compte 460.434.2 vient compenser en grande partie l'augmentation du 460.352.0 puisqu'il intègre une augmentation de 15 centimes sur la consommation d'eau par m<sup>3</sup>.

## Instructions publiques & Cultes

- Enseignement primaire

- Le compte 510.352.0 augmente en conséquence du nombre d'élèves qui passe de 82 à 89.

- Cantine scolaire avec activités post-scolaires (CAPS)

- Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de la CAPS en général les charges liées à son personnel augmentent de KCHF 17. Cette augmentation comprend également certaines adaptations de la rémunération de notre personnel socio-éducatif. L'augmentation des subventions de l'AISE est due à l'harmonisation des Cantines de l'AISE qui a comme objectif une tarification uniforme de l'ensemble des structures d'accueil des communes faisant partie de cette Association.

- Service médical et dentaire

- La caravane dentaire a été remplacée. Nous revenons au budget habituel.

## Police

- Défense contre l'incendie

- Le SDIS a augmenté de CHF 3.-- la contribution des Communes à la défense contre l'incendie ce qui explique l'augmentation de la rubrique 65.

## Services Industriels

- Service des Eaux

- Anticipant de nouvelles constructions, nous avons augmenté de KCHF 20 le compte 810.434.0 qui reçoit les taxes de raccordement.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 10/2015 "Budget 2016",
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de ce préavis,
- ouï les conclusions de la Commission de gestion et des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**le Conseil communal de Duillier décide**

d'approuver le préavis municipal N° 10/2015 "Budget 2016" tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jacques Mugnier



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Annexe : Budget 2016 par ordre administratif